
Communiqué de presse de BirdLife Suisse, Helvetia Nostra, le WWF Suisse et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Lausanne, le 5 novembre 2020

Projet de parc éolien de la Combe de Barasson (VS): le Tribunal cantonal valaisan admet le recours des ONG

Les organisations de protection de la nature BirdLife Suisse, Helvetia Nostra, WWF Suisse et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, ont eu gain de cause devant le Tribunal cantonal valaisan.

Le Tribunal cantonal valaisan vient de rendre sa décision: l'homologation du plan détaillé (PAD) du parc éolien de la Combe de Barasson ne peut être décidée que sur la base d'une pesée complète des intérêts, intérêts qui doivent avoir été précisément et suffisamment documentés. Or, selon le Tribunal cantonal, «le Conseil d'Etat a homologué le projet et statué sur le recours des organisations de protection de la nature sur la base d'un dossier en l'état incomplet.» L'affaire est renvoyée au Conseil d'Etat pour instructions complémentaires et nouvelles décisions.

D'après la Cour cantonale, la pesée des intérêts à laquelle devaient se livrer les autorités cantonales n'a pas été effectuée de manière complète, ce que les organisations avaient d'ailleurs soulevé dans leur recours. En particulier, l'importance des atteintes à la nature, à l'avifaune et au paysage devait être plus sérieusement prise en compte.

Le Tribunal a relevé l'absence d'études suffisantes, en particulier s'agissant de l'impact du projet sur les oiseaux menacés comme le gypaète barbu. Ce grand rapace, réintroduit dans l'arc alpin voici trente ans, fréquente régulièrement la combe de Barasson. Le site abrite de surcroît trois autres espèces sensibles aux éoliennes (aigle royal, lagopède alpin, crève à bec rouge) et pour lesquelles le canton du Valais a une responsabilité particulière.

Grâce à l'action commune des quatre organisations, le Conseil d'Etat devra rouvrir ce dossier et procéder à un complément d'instruction sur les points essentiels exigés par la Cour cantonale. Les différents intérêts en présence, et en particulier la protection de la nature et de l'avifaune, devront être évalués avec davantage de sérieux, cette fois.

Contact

BirdLife Suisse: François Turrian, directeur romand, tél. 079 318 77 75

Helvetia Nostra: Anne Bachmann, chargée d'affaires, tél. 078 629 82 70

WWF Suisse: Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régionale du Bas-Valais, tél. 079 378 48 22

FP: Roman Hapka, directeur suppléant, tél. 079 601 76 64